

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 57 + 2 Pouvoirs  
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme S. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. F. ENSMINGER

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P. ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Mme A. SORGIUS - Suppléante -, MM. J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

**EXCUSÉS** : Mme L. DORN - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. Q. BREFI, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n° 8M : Délégations diverses du Conseil au Président**

Rapporteur : M. F. ENSMINGER

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

\* de **DONNER** délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour :

- pour autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- pour exercer le droit de priorité
- pour signer des conventions constitutives d'un groupement de commandes
- pour signer toute convention de mise à disposition gratuite de locaux périscolaires de la Communauté de Communes aux associations du territoire intercommunal organisant des accueils de loisirs sans hébergement

\* de **DEMANDER** à être tenu informé des actions menées et décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Sandrine GANGLOFF  
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER  
Président